

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de voile			
A.1.1 – Repérage des objectifs et ressources de la structure, des caractéristiques et des besoins des participants en son sein à une ou plusieurs séances de voile.	C.1.1.1 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure en questionnant ses responsables afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile.	Epreuve 1 Présentation d'un cycle d'au moins trois séances d'initiation et d'apprentissage de voile (Durée de 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances)	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure qui définissent les objectifs du cycle de voile.</i> INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées ; Les objectifs du cycle construits avec le responsable pédagogique sont compris ; La manière dont le cycle de séances répond au projet et aux attentes de la structure est explicitée.</i>
	C.1.1.2 – Identifier les attentes et motivations des pratiquants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en recueillant les informations auprès des différents acteurs pour mettre en œuvre et faire évoluer un projet de navigation conforme à l'offre-produit de la structure de voile.	Epreuve 2	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de construire un cycle de séances de voile.</i> INDICATEURS <i>Le recueil des informations qualitatives et quantitatives utiles à la mise en œuvre du projet de navigation est réalisé ; Les attentes, motivations, appréhensions des pratiquants et des prescripteurs sont formulées et repositionnées dans l'offre produit ;</i>
	C.1.1.3 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et les limites des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour constituer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile.	Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de voile de 3 heures maximum (hors temps de préparation de matériel réalisés en	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie le niveau et les capacités des participants en vue d'adapter un cycle de séances de voile.</i> INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des pratiquants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les pratiquants, avec le responsable pédagogique de la structure, ...) ; Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur est connu. Les niveaux des pratiquants y sont repérés ; La condition physique des pratiquants est identifiée ; Les personnes en situation de handicap sont orientées vers le responsable pédagogique de la structure pour aménager les modalités de fonctionnement.</i>

	C.1.1.4 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser le cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.	amont de la phase d'animation) auprès d'un minimum de 4 pratiquants et dans la limite réglementaire.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de constituer un cycle de séances de voile.</i> INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (supports de navigation, matériels pédagogiques, équipements,) mises à disposition, les conditions du jour et les caractéristiques du site déterminés par le Responsable Technique Qualifié pour permettre la réalisation du cycle de séances et la poursuite du projet sont explicitées (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)</i>
A.1.2 Etablissement d'un cycle de séances de voile adapté aux projets de navigation des pratiquants dans la structure.	C.1.2.1 – Constituer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage pour favoriser une progression des pratiquants en voile en s'appuyant sur une démarche pédagogique préconstruite.	+ Entretien individuel sur la séance avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation peuvent bénéficier d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de trois séances minimum en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS <i>Le cycle de voile est formalisé et présenté (objectifs du cycle et articulation entre les séances) ; Les objectifs du cycle de voile tiennent compte des projets de navigation, de la logique d'activité, des conditions du site de pratique et des caractéristiques des pratiquants préalablement identifiés ; La méthodologie utilisée pour faire progresser les pratiquants au cours du cycle de voile est justifiée ; Le référentiel de niveau de pratique est utilisé ; La définition du cycle de voile respecte les mesures générales définies par le superviseur et permettent notamment d'assurer la sécurité des publics selon les caractéristiques du site de pratique et les conditions météorologiques.</i>
	C.1.2.2 – Agencer des situations pédagogiques cohérentes dans les séances du cycle d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des contraintes liées aux pratiquants, au temps, au matériel, aux conditions naturelles et au site de pratique pour poursuivre les objectifs des séances.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente l'une des fiches de séances du cycle et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS <i>La fiche de préparation de séance est formalisée et présentée Les objectifs de la séance sont cohérents avec ceux du cycle ; Les situations pédagogiques présentées respectent la logique et les fondamentaux en voile, le temps disponible, le site de pratique et les conditions du jour, le nombre et les caractéristiques des pratiquants ; Les choix techniques et pédagogiques des exercices proposés sont justifiés ; Le rythme de la séance et la régulation de l'intensité des activités sont prévus ;</i>
	C.1.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation et d'apprentissage de voile en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité afin d'assurer l'intégrité physique, morale et psychique des pratiquants et des tiers.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique, morale et psychique des pratiquants et des tiers en intégrant les obligations légales et les règles de sécurité.</i> INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées selon les procédures définies dans Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) de la structure ; Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Initiateur Voile » sont explicitées ; Les risques pour les pratiquants de l'activité, les tiers et l'environnement considérés sont identifiés ; Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique, morale et psychique des publics, définies par le Responsable Technique et Qualifié de la structure, sont comprises et présentées.</i>
	C.1.2.4 – Prévoir une évaluation du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de voile en utilisant les outils proposés par son responsable pédagogique en vue d'y proposer des remédiations.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente des observables et critères d'évaluation du cycle de séances de voile.</i> INDICATEURS <i>Le référentiel de niveau en vigueur est utilisé pour adapter le cycle de séance au niveau visé par les pratiquants ; Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité ; La manière dont les critères seront utilisés pour proposer des remédiations ou évolutions lors des séances de voile est explicitée ; Les indicateurs d'alerte (temps, espace, communication, ...) proposés par le responsable pédagogique sont intégrés pour observer le déroulement de sa séance.</i>
A.1.3 – Préparation et	C.1.3.1 – Vérifier la disponibilité et l'état du matériel nécessaire à une séance d'initiation et		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et vérifie le matériel nécessaire à la séance de voile.</i> INDICATEURS

<p>installation du matériel nécessaire à la séance de voile.</p>	<p>d'apprentissage de voile en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.</p>		<p>Le matériel utilisé est conforme aux consignes d'utilisation de la structure fixées par le Responsable Technique Qualifié ; La quantité de matériel utilisé est adaptée à l'activité prévue ; Une demande d'adaptation est formulée à son responsable en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel ; Le matériel de sécurité et pédagogique est vérifié selon la check-list fournie par la structure ; Le matériel défectueux nécessaire à une séance d'initiation est écarté et signalé au Responsable Technique Qualifié.</p>
<p>A.1.4 – Accueil des pratiquants à une séance de voile</p>	<p>C.1.3.2 – Mettre en place le matériel nécessaire pour la mise en œuvre de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en respectant les consignes définies par le responsable technique qualifié de la structure.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare et installe le matériel nécessaire à sa séance de voile. INDICATEURS La préparation et l'installation du matériel en amont de la séance sont réalisés dans le temps imparti selon les consignes du responsable technique qualifié ; Les opérations simples d'entretien en état de fonctionnement du matériel utiles à l'activité sont réalisées lorsque nécessaire.</p>
<p>A.1.5 – Animation d'une séance de voile</p>	<p>C.1.4.1 – Informer les pratiquants des objectifs et du déroulement de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance de voile et des objectifs fixés. INDICATEURS Les informations communiquées aux pratiquants s'appuient sur la fiche de séance ; Les objectifs et le déroulement de la séance de voile sont présentés aux pratiquants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) ; Les pratiquants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance ; La compréhension est vérifiée, le cas échéant les informations sont reformulées en cas de difficulté. La tenue des pratiquants est vérifiée en début de séance (vêtements adaptés, équipement de protection individuel, ...).</p>
	<p>C.1.4.2 – Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques pour s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'initiation et d'apprentissage de voile sans risque identifié en veillant notamment à la présence d'un éventuel handicap.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et estime leur difficulté pour participer. INDICATEURS Les pratiquants ayant des difficultés spécifiques sont identifiés ; La possibilité de prendre en compte les besoins, les handicaps, maladies, blessures, difficultés spécifiques dans le cadre de la voile est analysée avec le responsable pédagogique (les situations ou activités risquant de poser un problème sont identifiées, les modalités de participation et de pratique proposées sont adaptées aux difficultés selon les préconisations du responsable technique et pédagogique) ; Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de la séance de voile en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</p>
	<p>C.1.5.1 – Communiquer avec les pratiquants tout au long d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile pour en assurer le bon déroulement en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée et professionnelle avec les participants tout au long de la séance. INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation de l'exercice ou de la tâche en voile sont données aux pratiquants (techniques, organisationnelles, ...) ; Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des pratiquants (découverte, initiation, ...), le vocabulaire spécifique à la voile est explicité ; La compréhension est vérifiée et les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires en cours d'activité ; L'attention, l'écoute et les interventions sont répartis équitablement entre les pratiquants ; l'échange entre les pratiquants est favorisé. Le feed-back est utilisé ; les éventuelles difficultés de communication des pratiquants sont prises en compte ;</p>
	<p>C.1.5.2 – Mettre en œuvre une séance d'initiation et</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance de voile avec toutes les composantes attendues. INDICATEURS</p>

	<p>d'apprentissage de voile en proposant des situations spécifiques au niveau visé par les pratiquants pour répondre à leur projet de navigation.</p>		<p><i>La mise en place proposée est cohérente par rapport à l'objectif de séance, au projet de navigation, aux caractéristiques du public et aux conditions du jour ; les caractéristiques de l'espace de pratique et du matériel en voile sont prises en compte et utilisées de manières adaptées ;</i></p> <p><i>Des routines d'organisation technique et matérielle sont mobilisées pour permettre un temps de pratique maximal ;</i></p> <p><i>Les phases de départ, de transitions et de retour à terre sont conduites selon les procédures définies par le responsable technique et pédagogique ;</i></p> <p><i>L'entraide et l'auto-organisation entre pratiquants sont encouragées ;</i></p> <p><i>La gestion du temps est respectée ;</i></p> <p><i>Des modes d'intervention variés sont utilisés pour orienter l'activité du pratiquant afin d'accélérer sa progression et entretenir son engagement (la démonstration, le laisser-faire, la consigne d'action, les repères, les critères de réussite sont utilisés et justifiés selon la situation et le niveau du pratiquant) ;</i></p> <p><i>Le guidage de l'activité des pratiquants leur permet d'acquérir savoirs, savoir-faire et savoir-être visés dans le projet.</i></p> <p><i>Les interventions peuvent être collectives ou individuelles ;</i></p> <p><i>Il n'y a pas de mise en danger des pratiquants.</i></p>
	<p>C.1.5.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile afin de veiller à leur engagement et à leur autonomie.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur engagement et autonomie.</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Le rythme de la séance est adapté aux caractéristiques du public et à ses capacités [la préparation à l'effort (échauffement), l'alternance travail-récupération en cours de séance et le retour au calme sont adaptés aux pratiquants] ;</i></p> <p><i>Les réussites et progrès des pratiquants sont soulignés et encouragés ;</i></p> <p><i>Les retours effectués aux pratiquants sont bienveillants ;</i></p> <p><i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits ;</i></p> <p><i>Les valeurs écocitoyennes sont développées chez le pratiquant en mobilisant les outils de sensibilisation, valorisant les écogestes et en adaptant ses pratiques d'encadrement suivant le fonctionnement de la structure ; l'encadrement sur support est privilégié dans la limite définie par le(s) responsable(s) technique et pédagogique, le pratiquant est responsabilisé vis-à-vis de son impact environnemental.</i></p>
	<p>C1.5.4 – Observer les comportements des pratiquants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation et d'apprentissage de voile en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat propose des situations cohérentes à partir d'une interprétation d'informations qu'il a collectées.</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>La prise de recul et le placement permettent de voir l'activité du pratiquant ;</i></p> <p><i>Les critères d'observation des pratiquants sont présentés ;</i></p> <p><i>Les pratiquants sont questionnés sur leurs intentions, ressentis, leurs difficultés et leurs réussites ;</i></p> <p><i>Les conduites et comportements des pratiquants sont analysées et interprétés en fonction de la propre expérience de l'encadrant, de ses connaissances des fondamentaux de l'activité, d'un répertoire d'images de référence, mais aussi en fonction de ce qu'en disent les pratiquants (les freins et difficultés rencontrés par les pratiquants sont explicités) ;</i></p> <p><i>Le référentiel de niveau est utilisée pour caractériser l'activité du pratiquant et objectiver ses réalisations ;</i></p> <p><i>Les tâches proposées sont simplifiées ou complexifiées pour rendre plus facile ou difficile leur réalisation (le matériel et/ou les commandes du support sont aménagées, les variables de temps, d'espace, de trajectoire et de circulation sont utilisées à bon escient) ;</i></p> <p><i>Les consignes sont individualisées.</i></p>
<p>A.1.6– Mise en sécurité des pratiquants et des tiers</p>	<p>C.1.6.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'initiation et d'apprentissage de voile en s'assurant de les rendre explicites pour leur bonne compréhension par les pratiquants.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension lors d'un briefing sécurité.</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les risques spécifiques de la navigation à venir (environnement, matériel, humain, activité) et les modalités d'utilisation sont explicités de manière claire aux pratiquants ;</i></p> <p><i>Le choix de la zone de navigation et de ses difficultés sont explicités ;</i></p> <p><i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les pratiquants est vérifiée.</i></p>

	<p>C.1.6.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s’assurant de leur respect tout au long d’une séance d’initiation et d’apprentissage de voile afin de sécuriser la pratique.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s’assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long de la séance.</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les pratiquants sont impliqués vis-à-vis de la sécurité propre et collective ; Les zones d’évolution sont respectées selon les consignes du responsable technique et pédagogique réalisant la supervision ; Le port des équipements de protection est vérifié, ajusté ou adapté avant et en cours de séance ; Les situations à risque pour les pratiquants et les tiers sont identifiées en cours de pratique ; Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, ...) sont pris en compte dans la conduite de l’activité ; Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées ; Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées ; Les procédures de communication à distances avec et entre les pratiquants sont définies ; Les procédures d’interventions sont mises en œuvre le cas échéant ; la chaîne d’alerte est respectée.</i></p>
<p>A.1.7– Réalisation d’une séance et d’un cycle de séances de voile</p>	<p>C.1.7.1 – Analyser le déroulement d’une séance et du cycle de séances d’initiation et d’apprentissage de voile en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d’y apporter des améliorations.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances.</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des pratiquants est évalué en cours et/ou en fin de séance ; Les modalités d’organisation des bilans de séance et de fin de cycle permettent l’échange et l’auto-évaluation du pratiquant ; Le pratiquant est accompagné pour évaluer ses limites (il est confronté à des situations d’évaluation correspondant aux prérogatives validées par le niveau, l’élargissement du périmètre de navigation, la supervision plus ou moins importante du moniteur) et le projet de navigation poursuivi ; L’atteinte des objectifs par les pratiquants est mesurée en s’appuyant sur des critères objectifs et la carte de progression ; Les points forts et les points faibles des actes d’animation et d’enseignement sont identifiés ; les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de voile sont identifiés.</i></p>
	<p>C.1.7.2 – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle d’initiation et d’apprentissage de voile à venir pour y proposer des pistes d’améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d’amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis.</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d’évaluation définis lors de la conception de la séance ou du cycle sont utilisés ; Les propositions d’ajustement ou de modification des animations à venir faites à son responsable pédagogique tiennent compte des objectifs du projet de navigation et des constats effectués à l’issue de la séance ou du cycle de séance.</i></p>

<p>REFERENTIEL D’ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités</i></p>	<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris</i></p>	<p>REFERENTIEL D’EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d’évaluation des acquis</i></p>	
		<p>MODALITÉS D’ÉVALUATION</p>	<p>CRITÈRES D’ÉVALUATION</p>

exercées, les métiers ou emplois visés	transversales, qui découlent du référentiel d'activités		
Bloc de compétences 1 (BC1) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	C. 2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis en précisant le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie.</i> INDICATEURS <i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont distingués ; Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur ; Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur.</i>
	C. 2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.	Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit du candidat +	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat promeut les activités et événements de sa structure avec clarté.</i> INDICATEURS <i>Des informations sont transmises oralement aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, perspective en fin de cycle, ...); Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables ; Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes (la promotion est adaptée à la typologie des publics) ; L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...); L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée ; Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques de voile.</i>
	C. 2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant les outils de communication dédiés, afin de véhiculer une image positive de la structure.	Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes maximum de questionnement) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation peuvent bénéficier d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme.</i> INDICATEURS <i>Le candidat utilise les outils mis à sa disposition par la structure ou le réseau pour délivrer les informations ; La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...); Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (Objets, contenus, prise en compte de sa politique de communication, ...).</i>
A 2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat organise son activité avec rigueur selon les moyens qui lui sont confiés.</i> INDICATEURS <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte (gestion du matériel pédagogique complémentaire) ; Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté.</i>
	C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'insère dans le contexte réglementaire de son activité.</i> INDICATEURS <i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (utilisation des espaces, de matériel, d'encadrement, ...); Les différentes administrations et institutions régissant les activités et usages des espaces sont identifiées ;(Gendarmerie maritime, Police municipale, gestionnaire d'espace, DASEN...) L'utilité de la carte professionnelle est connue. La démarche RSE de la structure, la gestion des déchets et le parcours client sont respectés.</i>
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de	C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique.</i> INDICATEURS <i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...);</i>

ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle	<p><i>Le candidat organise ses activités en tenant compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) de la commande de la structure et des autres intervenants ;</i></p> <p><i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises avec une forme et un contenu recevable par les interlocuteurs.</i></p> <p><i>Les autres usagers du site sont respectés, la communication est adaptée.</i></p>
	C. 2.3.2 – Restituer un bilan auprès de ses responsables afin de suivre les activités qu'il a menées pour en concevoir des évolutions.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat fournit des informations pertinentes aux responsables de sa structure.</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés.</i></p> <p><i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables ;</i></p> <p><i>Les demandes ou retours des responsables de la structure sont pris en compte.</i></p>
	C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat maîtrise les procédures d'alerte concernant les situations d'incivilités, de violences et de discrimination dans le sport</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés ;</i></p> <p><i>Les situations potentielles de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur.</i></p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION

Bloc de compétences 3 (BC3) : Entretien, préparation et surveillance des conditions de pratique non encadrée en voile dans un espace nautique déterminé.

A.3.1 Préparation logistique d'une navigation non encadrée à la voile et maintenance du matériel dans un centre nautique.	C.3.1.1 - Réaliser l'entretien courant des équipements et des supports de navigation à la voile en suivant les recommandations d'usage pour leur bon fonctionnement.	Epreuve 1 : Entretien avec le candidat à partir de deux études de cas, tirées au sort. - Le 1 ^{er} cas porte sur la préparation des moyens de surveillance et d'intervention ou sur l'entretien courant des équipements et des supports de navigation.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat réalise les tâches d'entretien et de maintenance préventive du matériel et des équipements conformément aux process définis par le responsable de la structure :</i> INDICATEURS - Les équipements individuels et supports de navigation sont contrôlés suivant les règles établies ; - Les anomalies courantes observables sur les supports de navigation et équipements des pratiquants sont repérées ; - Les opérations d'entretien courantes des équipements de protection individuelle et des supports de navigation sont réalisés en vue de les mettre à disposition d'une navigation non encadrée. - Les équipements de protection individuelle et les supports de navigation défectueux sont isolés et signalés au responsable de la structure
	C.3.1.2 - Préparer les moyens de surveillance et d'intervention en les rendant prêts et équipés pour intervenir en cas d'incident repéré lors d'une navigation non encadrée.	Le candidat présente les procédures et modalités participant à la sécurisation de la pratique qu'il met en œuvre. - Le 2 ^e cas porte sur l'information des pratiquants à propos des conditions naturelles, des conditions matérielles et l'espace de pratique du jour.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat rend les moyens de surveillance et d'intervention prêt à intervenir conformément aux process définis par le responsable de la structure.</i> INDICATEURS - L'embarcation de surveillance et d'intervention est préparée en fonction de l'utilisation envisagée (vérifie l'armement de sécurité, les équipements utiles et leur organisation à bord, le bon fonctionnement mécanique) ; - L'embarcation est positionnée dans un endroit approprié pour une mise en œuvre rapide ou placée judicieusement pour surveiller et intervenir ; - Les moyens de surveillance et d'alerte sont préparés et vérifiés (jumelles, radio, téléphone, répertoire téléphonique et outil de prise de note, ...) ; - Les moyens de secours sont préparés et vérifiés (outils, couteau, trousse de secours, gants...) - Les moyens de surveillances et d'interventions sont réintégrés après usage pour assurer leur bon état de service (entretien, complétude, stockage)
	C.3.1.3 – Préparer l'espace de pratique en prenant en compte les environnements humain et naturel pour en sécuriser l'usage.	Le candidat présente les procédures et modalités de mise à disposition du matériel, leurs modalités d'usage dans l'espace autorisé de pratique, ainsi que les consignes prodiguées aux pratiquants ou aux usagers partageant l'espace.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat agit sur l'organisation et auprès des pratiquants en adéquation avec les conditions environnementales et les directives de l'exploitant.</i> INDICATEURS - Le candidat met à disposition des pratiquants une information portant sur le mode d'organisation des espaces et les interactions avec les autres usagers (identification de zone, balisage, comportement) ; - Les espaces techniques (zones à terre) où les pratiquants prennent en charge et ramène leur support de navigation sont régis ; - Les supports de navigation sont prédisposés (manutention, positionnement) en fonction des conditions. - Les phases de départ et de retour au rivage sont accompagnées pour limiter les risques ; - L'organisation est adaptée en fonction de l'évolution des conditions du moment.

<p>A.3.2 Mise à disposition de matériel et d'équipement pour une navigation de voile non encadrée sur un site déterminé.</p>	<p>C.3.2.1 - Informer les pratiquants autonomes en voile en leur précisant les conditions naturelles de pratique, l'usage du site et les modalités d'utilisation du matériel afin de participer à la sécurisation de leur navigation non encadrée</p>	<p>Durée 10 minutes maximum pour chacune des études de cas</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat explicite l'ensemble des conditions participant à sécuriser la pratique autonome.</i> INDICATEURS <i>· Les pratiquants sont informés des conditions de pratique du jour et des règles de sécurité particulières à observer ; · Les règles d'accès à l'eau et de navigation non encadrée du site de pratique sont explicitées de façon compréhensible ; La zone de navigation non encadrée autorisée est expliquée clairement, les limites et les difficultés précisées ; · Le choix de matériel et les modalités d'usage sont préconisés ; · L'état, les réglages et la nature du matériel utilisé font l'objet d'échanges avec le pratiquant et les règles d'usages et de sécurité sont rappelées ; · Les équipements et éléments de sécurité obligatoires ou préconisés par la FFVoile sont rappelés aux pratiquants ; · Les conduites à tenir garantissant le respect des autres usagers de l'espace de pratique sont présentées.</i></p>
	<p>C.3.2.2 – Attribuer le matériel aux pratiquants de voile en le préparant, l'adaptant et en vérifiant son usage afin de participer à la sécurisation d'une navigation non encadrée.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met à disposition et fait utiliser du matériel et des équipements adaptés, réglés et correctement montés pour une navigation non encadrée.</i> INDICATEURS <i>· Les matériels individuels et nautiques sont distribués ; · Les matériels et équipements des pratiquants sont adaptés et réglés à leurs caractéristiques et à la navigation non encadrée prévue ; · Le gréage et dégréage des supports de navigation est réalisé, ou accompagné quand le pratiquant le réalise, puis il est vérifié avant le départ ; · L'emport effectif des équipements préconisés et obligatoires est contrôlé.</i></p>
	<p>C.3.2.3 - Réintégrer les supports de navigation et équipements individuels mis à disposition lors d'une navigation non encadrée à la voile en assurant l'entretien afin de les maintenir dans un bon état de service.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat réalise l'entretien et la maintenance du matériel et des équipements selon les process définis par le responsable de la structure.</i> INDICATEURS <i>· Récupération de l'ensemble mis à disposition auprès des pratiquants ; · Manipulation, démontage et transport du matériel ; · Nettoyage et séchage du matériel et équipements ; · Contrôle de l'état, de la complétude, des recharges (traqueur GPS, radio) des matériels et équipements ; · Rangement et stockage du matériel et équipements.</i></p>
<p>A.3.3 Surveillance, assistance et secours aux pratiquants autonomes en voile ou les tiers.</p>	<p>C.3.3.1 - Surveiller les pratiquants autonomes en navigation non encadrée à la voile en identifiant les cas d'incidents où les pratiquants ou des tiers sont en danger afin de déclencher les secours et d'intervenir.</p>	<p>Epreuve 2 - Réalisation de plusieurs parcours simulant une intervention sur un incident en voile afin d'évaluer l'emploi et la maîtrise de différentes techniques professionnelles, - entretien vérifiant l'identification des procédures participant à la sécurisation de la pratique.</p> <p>Durée maximum de l'entretien 15 min</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat réalise la surveillance et des interventions lors des incidents qui mettent en danger le pratiquant ou suspendent son autonomie selon les procédures établies.</i> INDICATEURS <i>· La chaîne des secours est déclenchée selon la procédure établie dans le Plan d'Organisation des Secours du règlement intérieur de la structure ; · En cas de danger, la situation est sécurisée par une priorisation des actions à réaliser et une intervention spécifique ; · Les délais d'intervention des secours sont réduits par l'organisation et la réactivité. · L'intervention sur un pratiquant ou son support suite à une perte de contrôle stabilise la situation ; · La réalisation des gestes techniques de remise en état de marche ou de mise en sécurité du support de navigation sont efficaces ; · Les manœuvres et interventions pour préserver les pratiquants et le matériel sont maîtrisées.</i></p>